



## Mesures fiscales recommandées pour renforcer la prospérité économique des Canadiens

Mémoire présenté par Deloitte dans le cadre des  
consultations prébudgétaires de 2014 au Comité  
permanent des finances de la Chambre des communes

Août 2014

# Résumé

À titre de premier cabinet de services-conseils en fiscalité du Canada et de cabinet de services mondiaux de fiscalité chargé de conseiller des gouvernements et des clients du secteur privé dans plus de 150 pays, Deloitte a un point de vue unique sur ce qu'est une politique fiscale concurrentielle à travers le monde et sur les facteurs clés de prospérité économique nationale, qui englobent la productivité, la compétitivité et l'innovation. Nous reposant sur ce savoir-faire à l'échelle mondiale et sur notre engagement à appuyer le renforcement et la croissance de l'économie canadienne, nous sommes heureux de formuler nos recommandations pour étude par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes (« le Comité ») durant les prochaines consultations prébudgétaires de 2014.

Bien que les Canadiens jouissent depuis longtemps d'un niveau de vie élevé par rapport à la plupart des pays, le Canada demeure à la traîne par rapport à d'autres pays en matière de productivité, l'un des plus importants moteurs de prospérité. Les défis que doit relever le Canada à ce chapitre sont attribués à un certain nombre de facteurs, notamment l'aversion au risque des dirigeants d'entreprise, le sous-investissement chronique dans la machinerie et l'équipement, le manque de capital de risque pour les jeunes entreprises, une économie protégée, la concurrence accrue pour attirer les talents étrangers et le soutien insuffisant à l'innovation. Comme nous l'avons examiné dans notre série de rapports, *L'avenir de la productivité*<sup>1</sup>, nous croyons que le Canada est dans une conjoncture favorable pour relever ces défis et, par conséquent, améliorer de façon significative la productivité.

Étant donné que le Canada a besoin de capitaux qui doivent provenir de l'extérieur du pays, la politique fiscale doit permettre de s'assurer que le pays demeure concurrentiel pour attirer les capitaux étrangers. Les récentes modifications législatives – ainsi que les mesures d'anti-chalandage fiscal proposées dans le budget de 2014 – risquent de décourager les investissements étrangers en raison de l'incertitude entourant l'interprétation et la portée des mesures proposées.

Nous estimons par conséquent que les initiatives suivantes devraient figurer parmi les principales priorités du gouvernement dans le prochain budget afin d'améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale et de permettre la croissance économique durable au Canada :

- **Encourager l'investissement dans l'innovation au Canada pour améliorer la productivité**  
On pourrait améliorer le régime fiscal de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS et DE) en instaurant le remboursement partiel du crédit d'impôt à l'investissement (CII) pour les entreprises et le remboursement intégral pour les petites sociétés ouvertes. En outre, le gouvernement devrait envisager l'instauration d'un régime fiscal favorable aux brevets pour encourager les sociétés à commercialiser et à conserver leurs brevets au pays.
- **Rajuster les seuils d'impôt sur le revenu des particuliers pour attirer les personnes talentueuses de l'étranger**  
On devrait rajuster les seuils d'impôt sur le revenu des particuliers afin de retenir les personnes productives au Canada et d'attirer des immigrants possédant les compétences nécessaires pour soutenir la prospérité économique à long terme du Canada.
- **Protéger la compétitivité du Canada pour attirer les investissements étrangers au pays**  
On devrait rétrécir la portée suggérée des mesures anti-chalandage fiscal proposées.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous adresser au Comité pour discuter de nos recommandations et, au besoin, mettre à profit notre savoir-faire et offrir notre soutien.

---

<sup>1</sup> [http://www.deloitte.com/view/en\\_CA/ca/insights/insights-and-issues/the-future-of-productivity-2014/index.htm](http://www.deloitte.com/view/en_CA/ca/insights/insights-and-issues/the-future-of-productivity-2014/index.htm)

# Recommandations de Deloitte

Le budget 2015 offrira au gouvernement du Canada l'occasion de maintenir son engagement à améliorer la prospérité économique pour les Canadiens. Le Canada a conservé une relative stabilité économique en dépit des récents défis posés par la lenteur de la reprise économique à l'échelle mondiale et les problèmes de dette souveraine en Europe. Malgré certaines améliorations de l'économie mondiale, nous ne connaissons pas de croissance économique soutenue au Canada sans une amélioration de la productivité, comme nous l'avons analysé dans notre série de rapports *L'avenir de la productivité*<sup>2</sup>.

Nos recommandations reposent sur les principaux thèmes proposés par le Comité et sont axées sur les deux priorités suivantes :

- accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation;
- améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation.

Nous partageons le point de vue du Comité qui estime que ce sont des secteurs de préoccupation importants, mais également des opportunités, et nos recommandations en matière de politique fiscale pour le budget 2015 concordent avec les objectifs du Comité, qui sont axés sur la compétitivité des entreprises canadiennes et la création d'emplois tout en visant un budget équilibré. Nous appuyons fortement l'objectif prioritaire du gouvernement qui consiste à équilibrer le budget. Nos recommandations devraient être examinées sous cet angle et peuvent, au besoin, être mises en œuvre progressivement.

## Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation

### Encourager l'investissement dans l'innovation au Canada pour améliorer la productivité

#### *Améliorer les incitatifs en recherche et développement*

Nous estimons que la position du Canada à titre de première destination mondiale pour les entreprises novatrices est menacée. Alors que l'innovation est l'un des facteurs les plus importants de promotion de la croissance économique soutenue et une solution clé pour pallier à la faible productivité du Canada, nous sommes d'avis que le régime de recherche et de développement n'en fait pas assez pour encourager les investissements dans ce secteur. Pour rendre le Canada plus attrayant à l'échelle mondiale et encourager les investissements étrangers, on devrait améliorer le régime de recherche et de développement en élargissant le remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (CII) au-delà de la catégorie restreinte des entreprises privées admissibles au remboursement. Dans nos [présentations antérieures](#)<sup>3</sup> au Comité et au ministère des Finances, nous avons recommandé un élargissement généralisé du remboursement du CII à toutes les entreprises. Bien que nous continuions d'appuyer cet objectif, compte tenu de l'important objectif d'équilibrage du budget, nous recommandons au gouvernement d'envisager d'offrir pour l'instant le remboursement partiel à toutes les entreprises.

---

<sup>2</sup> [http://www.deloitte.com/view/en\\_CA/ca/insights/insights-and-issues/the-future-of-productivity-2014/index.htm](http://www.deloitte.com/view/en_CA/ca/insights/insights-and-issues/the-future-of-productivity-2014/index.htm)

<sup>3</sup> Voir, par exemple, notre présentation de 2014 : [http://www.deloitte.com/view/en\\_CA/ca/services/tax/tax-publications/90cc3a4c7bff1410VgnVCM2000003356f70aRCRD.htm](http://www.deloitte.com/view/en_CA/ca/services/tax/tax-publications/90cc3a4c7bff1410VgnVCM2000003356f70aRCRD.htm)

À l'heure actuelle, seules les petites sociétés privées sous contrôle canadien admissibles peuvent se prévaloir d'un crédit remboursable; toutes les autres entreprises ne bénéficient des avantages du crédit que pour les années où elles ont un impôt à payer. La planification à long terme est donc plus ardue pour ces organisations car bon nombre d'entre elles œuvrent dans des secteurs cycliques et peuvent difficilement prédire les années pour lesquelles elles auront suffisamment d'impôt à payer pour profiter du crédit d'impôt à la RS et DE. Par conséquent, nous recommandons au gouvernement de mettre en œuvre un modèle de remboursement pour les sociétés qui ne sont actuellement pas admissibles aux CII qui leur permettrait au moins de bénéficier d'un remboursement partiel des CII.

En outre, nous recommandons au gouvernement d'étendre le remboursement intégral du CII en recherche scientifique et développement expérimental (RS et DE) aux petites sociétés ouvertes. Même si une société est ouverte, elle peut demeurer petite et éprouver de la difficulté à avoir accès à du financement. Par conséquent, nous recommandons de déterminer l'admissibilité en fonction de la taille plutôt que du statut de l'entreprise. Il existe déjà un modèle pour déterminer l'admissibilité en fonction de la taille de l'entreprise dans la mesure où les entreprises privées admissibles ont droit au crédit partiellement remboursable en fonction du capital imposable.

En élargissant le crédit remboursable à toutes les sociétés, le gouvernement compenserait adéquatement les risques inhérents à l'exercice de la recherche et du développement au Canada et enverrait un message clair aux sociétés étrangères à la recherche de nouvelles occasions d'investissement.

### *Envisager un régime fiscal favorable aux brevets*

Non seulement les pays adoptent ou bonifient les incitatifs fiscaux relatifs à la R. et D. pour promouvoir les activités de recherche, mais ils offrent aussi de nouveaux incitatifs fiscaux destinés à favoriser la commercialisation de la R. et D., comme nous l'avons décrit dans notre publication récente intitulée *Global Survey of R&D Tax Incentives*<sup>4</sup>. Ces incitatifs, souvent appelés *patent boxes*, ont pour effet de réduire le taux d'imposition du revenu tiré de la vente de produits brevetés à des niveaux considérablement inférieurs à ceux qui s'appliquent au revenu d'entreprise ordinaire. Ce traitement préférentiel du revenu tiré de la propriété intellectuelle vise à inciter davantage les entreprises à innover et à commercialiser des innovations à l'intérieur du pays.

Comme nous le mentionnons dans notre [rapport sur la productivité de 2011](#)<sup>5</sup>, le nombre de brevets accordés au Canada est faible si nous le comparons à celui d'autres pays, malgré le rendement élevé du pays dans le domaine de la recherche universitaire. Pour inciter les entreprises à commercialiser leurs brevets et à faire en sorte qu'ils demeurent au Canada, nous recommandons au gouvernement d'étudier la possibilité d'instaurer un régime fiscal favorable aux brevets au Canada. Nous comprenons que l'adoption d'un tel régime pourrait aller à l'encontre du plan d'action de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires (BEPS). Toutefois, le Canada pourrait être moins concurrentiel s'il s'en privait puisque certains de ses partenaires commerciaux qui sont également membres du G20 (notamment le Royaume Uni, la Chine et la France<sup>6</sup>) continuent de l'utiliser et de l'appuyer.

### **Rajuster les seuils d'imposition du revenu des particuliers du Canada afin d'attirer les personnes les plus talentueuses au monde**

---

<sup>4</sup> [http://www.deloitte.com/view/en\\_US/us/Services/tax/global-business-tax/r-and-d-and-government-incitatives/Research-and-Development-Federal-Tax/dbedb490ae9dd310VgnVCM1000003256f70aRCRD.htm](http://www.deloitte.com/view/en_US/us/Services/tax/global-business-tax/r-and-d-and-government-incitatives/Research-and-Development-Federal-Tax/dbedb490ae9dd310VgnVCM1000003256f70aRCRD.htm)

<sup>5</sup> [http://media.deloitte.ca/flash/future-of-productivity/pdf/ca\\_en\\_future-of-productivity\\_full.pdf](http://media.deloitte.ca/flash/future-of-productivity/pdf/ca_en_future-of-productivity_full.pdf)

<sup>6</sup> Les autres pays ayant adopté un régime fiscal favorable aux brevets sont la Belgique, la Hongrie, l'Irlande, le Liechtenstein, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suisse.

Il faut insister sur la nécessité d'attirer et de retenir les personnes les plus aptes à favoriser l'innovation dans l'économie et à améliorer la productivité et la compétitivité du pays. Les facteurs économiques ne sont pas les seuls à entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit d'attirer et de retenir les personnes les plus productives et les plus mobiles. Le Canada est un endroit où il fait bon vivre et qui offre un environnement stable pour qui veut élever une famille. Ces facteurs exercent déjà un extraordinaire pouvoir d'attraction en faveur du Canada. Nous croyons néanmoins que davantage de personnes instruites, n'ayant pas peur de prendre des risques et à l'esprit d'entreprise souhaiteraient demeurer ou s'installer au Canada si le gouvernement relevait le seuil à partir duquel s'applique le taux d'imposition supérieur.

Les changements aux seuils d'imposition des particuliers que nous suggérons peuvent être étalés sur les cinq à dix prochaines années, à partir du moment où le budget est équilibré. Cependant, le gouvernement devrait signaler maintenant son intention de les réaliser afin d'intéresser les résidents canadiens et les immigrants potentiels. Comme le rajustement du seuil d'imposition supérieur donnerait lieu à une réduction globale de l'impôt sur le revenu des particuliers, nous suggérons de combler l'écart au moyen de taxes à la consommation, ces taxes étant peu élevées par rapport aux normes mondiales.

## Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation

### Protéger la compétitivité du Canada face aux investissements étrangers au pays

La compétitivité doit être protégée si l'on désire attirer les investissements étrangers au pays. Nous craignons que si elles sont adoptées dans leur forme actuelle, les mesures fiscales visant à prévenir le chalandage fiscal annoncées dans le budget de 2014 sapent la capacité du Canada à attirer ces investissements parce qu'elles sont trop radicales et créent un niveau élevé d'incertitude pour les contribuables quant aux conséquences fiscales des arrangements de financement au moyen de capitaux étrangers. Les investisseurs étrangers peuvent choisir d'investir ailleurs. Depuis l'annonce de l'adoption de mesures visant à prévenir le chalandage fiscal, nous avons remarqué que l'incertitude a une incidence néfaste sur les décisions d'investissement et peut décourager les investissements étrangers au Canada.

Le Canada est une petite économie ouverte dont les besoins en capitaux vont bien au-delà de ce que les résidents peuvent fournir. Les investisseurs étrangers disposent d'un large éventail de possibilités en ce qui a trait au choix du pays où investir des capitaux. Par conséquent, l'adoption de changements aux politiques fiscales canadiennes, tels que les mesures proposées pour prévenir le chalandage fiscal, qui créent de l'incertitude et qui diminuent les rendements nuira aux investissements étrangers au Canada. Pour attirer les capitaux étrangers, les projets canadiens doivent, en général, avoir un potentiel de rendement plus élevé que des investissements comparables dans le pays d'origine de la source de capital (p. ex. les États-Unis). Cette question préoccupe particulièrement le secteur de l'énergie et des ressources, qui a un grand besoin de capitaux et à de la difficulté à en obtenir. Pour une analyse en profondeur de nos préoccupations à l'égard des mesures anti-chalandage fiscal, nous vous invitons à vous reporter à [nos commentaires sur les mesures visant à prévenir le chalandage fiscal](#)<sup>7</sup>.

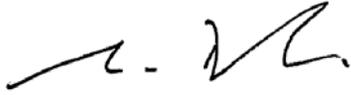
Compte tenu des investissements étrangers au Canada et du plan d'action de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires (BEPS), nous recommandons au gouvernement de ne pas adopter de mesures unilatérales car elles risquent d'avoir une incidence néfaste sur la compétitivité, sauf si les partenaires commerciaux du Canada adoptent de fait des modifications correspondantes en même temps.

\* \* \* \* \*

---

<sup>7</sup> [http://www.deloitte.com/view/en\\_CA/ca/services/tax/tax-publications/a8a685fa21e36410VgnVCM2000003356f70aRCRD.htm](http://www.deloitte.com/view/en_CA/ca/services/tax/tax-publications/a8a685fa21e36410VgnVCM2000003356f70aRCRD.htm)

Deloitte est déterminée à jouer un rôle dans la préparation de l'avenir du Canada. Nous avons confiance que nos recommandations en matière de politiques vous seront utiles en vue de la préparation du budget de 2015. Nous espérons comparaître devant le Comité durant les audiences prébudgétaires à l'automne 2014.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Baker', with a stylized flourish at the end.

Albert Baker, FCPA, FCA  
Chef de la politique  
fiscale  
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
416-643-8753